

L'authenticité du testament d'Ermesinde,

comtesse de Luxembourg, défendue contre M^r WAUTERS.

D^r N. van Werveke.

III.

2^o *Dedi integraliter equas meas..... pro edificiis abbatie construendis* „Singulier mélange“, s'écrie M. Wauters¹⁾, „d'animaux, de grains, d'argent, légué afin de bâtir et dont une partie ne pouvait devenir productive „qu'après avoir fait l'objet d'une vente publique.“ — Notons que la chartre de l'archevêque Arnold citée plus haut dit expressément que la comtesse a construit l'abbaye à ses frais, *suis sumptibus*; notons encore qu'elle établit une grande différence entre les objets mobiliers qu'elle assigne pour couvrir les frais de construction, et les objets immobiliers, terres et revenus en provenant, qui sont destinés à constituer le patrimoine de l'abbaye.

Ermesinde, se voyant sur son lit de mort, veut garantir l'abbaye contre toutes les éventualités qui pourraient surgir et empêcher l'achèvement de la construction déjà commencée; aussi lègue-t-elle à cette fin non-seulement une certaine somme d'argent, mais encore des juments, des brebis etc. M. Wauters objecte „qu'on ne donne pas des chevaux, du grain etc., pour „construire un édifice, qu'on les vend pour se procurer des fonds, afin de „construire un édifice.“ M. Wauters a parfaitement raison; telle était effectivement la pensée d'Ermesinde. Aurait-elle pu vendre elle-même, en ces derniers moments, toutes ces juments, tout ce grain, tout ce bétail? Évidemment non. Si on laisse à une corporation monastique des biens de cette nature et dans ce but clairement désigné, il est assez probable qu'elle en emploiera le prix de vente, nullement les objets eux-mêmes.²⁾ Du reste, la comtesse Ermesinde lègue 40 livres pour la construction des bâtiments; elle en lègue encore 135 aux gens de sa maison et à différents couvents, soit en tout 175 livres, et encore ne savons-nous pas ce qu'ont reçu en tout les *alii minores* à chacun desquels Ermesinde a légué 3 livres, et Sara et Mathilde qui n'auront pas reçu beaucoup moins. Nous pouvons donc admettre qu'elle a légué, en argent comptant, 200 livres. La livre valant à peu près 40 francs, ces 200 livres représentent la somme de 8000 francs, ou, en comptant la plus grande valeur de l'argent du XIII^e siècle par rapport à nos temps, celle d'à peu près 40,000 francs. Cette somme n'est pas petite; elle le paraît encore moins, si nous considérons la rareté de l'argent monnayé à cette époque; encore 60 ans plus tard les domaines d'Arlon, tant des villes franches que bâties, ne rapportent que 521 livres 18 sols 10 deniers tournois, soit en deniers de Luxembourg, valeur du XIII^e siècle, 297 livres 13 sols 7½ deniers. C'est aussi cette rareté de l'argent monnayé qui engage Ermesinde à léguer, outre 40 livres, toutes ses juments, 9 poulains, des grains etc., dont le produit devait être très-considérable et suffire à assurer la construction de l'abbaye.

Loin donc de trouver cette rédaction singulière, je la trouve tout au contraire très-rationnelle; elle ne sort pas, comme l'admet M. Wauters, d'une

¹⁾ Introduction etc. p. XI; le testament p. 6.

²⁾ Wauters, le testament p. 6.